ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIFF

W. H. Pancoe vs. Mrs Catherine Lecouvy, veuve de Thomas Moulton.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 3643.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 4 février 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:

1° Une certaine lote de terre, ensemble avec les bâtisses, améliorations et dépendances qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent, située dans le faubourg Washington, Troisième District de cette ville, désignée par les numéros 23, 24, 25 et 26, sur un plan dressé par Miles D'Hémécourt, voyer, le 17 janvier 1848, déposé en l'étude de Chas Boudousquié, anciennement notaire en cette ville; les dite lots de terre ont compris dans l'lilet borné par les rues Levée, Indépendance, Cassanave et Congress, ayant les dimensions suivantes, à savoir: Le lot No 23 mesure 31 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue Indépendance, 98 pieds 9 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No 22, et 98 pieds 9 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No 24. Le lot No 24 mesure 31 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue Indépendance, 98 pieds 9 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No 23, et 98 pieds 9 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No 25. Le lot No 25 mesure 31 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue Congress sur 98 pieds 9 pouces et 5 lignes de profondeur et le lot No 26 mesure 31 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue Indépendance, sur 98 pieds 9 pouces et 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, le tout au pied américain.

2° Un certain terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, de même que tous les droits, passages, avantages y appartenant, situé dans le troisième district de cette ville, dans le carré d'lilet borné par les rues Levée, Congress, Cassanave et Indépendance, désigné par le No 21 sur un plan dressé par J. A. D'Hémécourt, voyer, en date du 17 janvier 1848, déposé au bureau de Chas Boudousquié, alors notaire en cette ville, mesurant 31 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue Congress, sur 98 pieds 9 pouces et 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Ensemble avec 60 actions, maintenant réduites à 55, des actions hypothécaires de la Banque des Citoyens de la Louisiane, attachées aux termes décrits au premier lieu; et aussi 13 actions, maintenant réduites à 12, des actions hypothécaires de la banque des Citoyens de la Louisiane attachées au terrain décrit en second lieu.

Ainsi les mêmes propriétés acquises ici par les défendeurs par achat de Louise Hakenice veuve de Frédérik Arnst, comme il appert par actes enregistrés, à savoir:

La propriété premièrement décrite dans l'acte passé par devant Eug. C. Gottschalk, notaire, en date du 9 mai 1870. Et la propriété décrite en second lieu dans l'acte passé pardevant feu Selim Magner, notaire, en date du 11 août 1870.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—Cette crise étant la seconde et dernière, ladite propriété sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix qui en sera offert, à douze mois de crédit: l'acquéreur souscrira un billet de quatre cent cinq dollars, payable le 1er mai 1882, ou renouvelable selon la charte de la Banque des Citoyens de la Louisiane. L'acquéreur reconnaîtra toutes les obligations et responsabilités d'un actionnaire de la dite Banque des Citoyens de la Louisiane et le billet fourni devra être identifié avec l'acte d'hypothèque accordé par la Compagnie du Levee Cotton Press en faveur de la dite Banque des Citoyens de la Louisiane, passé le 15 mars 1849, pardevant Charles Roudousquié, ci-devant notaire en cette ville, et les actes de vente du shérif en cette affaire.

2° Et pour la balance du prix d'adjudication l'acquéreur fournira son bond avec caution bonne et solvable, portant dix pour cent d'intérêt par an, de date de la vente et hypothèque spéciale sur ladite propriété jusqu'à paiement final. Ledit acquéreur aura à déduire de son rachère et à payer comptant le montant des frais d'impression, émolument du shérif, greffiers, etc.

Et devant à environ deux cent cinquante piastres et des plus les taxes d'Etat, de paroisse et municipales sur ladite propriété, dont le montant n'est pas encore connu.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
19 janv—26—2. 4fév

John Schmerberg vs Mary Anna Bucher.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No. 4604.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'encan St-Charles, dans la Rotonde de l'hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 4 février 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine lote de terre, ensemble avec les bâtisses, améliorations et dépendances qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent, située dans le faubourg Washington, Troisième District de cette ville, désignée par les numéros 23, 24, 25 et 26, sur un plan dressé par Miles D'Hémécourt, voyer, le 17 janvier 1848, déposé en l'étude de Chas Boudousquié, anciennement notaire en cette ville; les dite lots de terre sont compris dans l'lilet borné par les rues Levée, Indépendance, Cassanave et Congress, ayant les dimensions suivantes, à savoir: Le lot No 23 mesure 31 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue Indépendance, 98 pieds 9 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No 22, et 98 pieds 9 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No 24. Le lot No 24 mesure 31 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue Indépendance, sur 98 pieds 9 pouces et 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, le tout au pied américain.

2° Un certain terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, de même que tous les droits, passages, avantages y appartenant, situé dans le troisième district de cette ville, dans le carré d'lilet borné par les rues Levée, Congress, Cassanave et Indépendance, désigné par le No 21 sur un plan dressé par J. A. D'Hémécourt, voyer, en date du 17 janvier 1848, déposé au bureau de Chas Boudousquié, alors notaire en cette ville, mesurant 31 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue Congress, sur 98 pieds 9 pouces et 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Ensemble avec 60 actions, maintenant réduites à 55, des actions hypothécaires de la Banque des Citoyens de la Louisiane, attachées aux termes décrits au premier lieu; et aussi 13 actions, maintenant réduites à 12, des actions hypothécaires de la banque des Citoyens de la Louisiane attachées au terrain décrit en second lieu.

Ainsi les mêmes propriétés acquises ici par les défendeurs par achat de Louise Hakenice veuve de Frédérik Arnst, comme il appert par actes enregistrés, à savoir:

La propriété premièrement décrite dans l'acte passé pardevant Eug. C. Gottschalk, notaire, en date du 9 mai 1870. Et la propriété décrite en second lieu dans l'acte passé pardevant feu Selim Magner, notaire, en date du 11 août 1870.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—Cette crise étant la seconde et dernière, ladite propriété sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix qui en sera offert, à douze mois de crédit: l'acquéreur souscrira un billet de quatre cent cinq dollars, payable le 1er mai 1882, ou renouvelable selon la charte de la Banque des Citoyens de la Louisiane. L'acquéreur reconnaîtra toutes les obligations et responsabilités d'un actionnaire de la dite Banque des Citoyens de la Louisiane et le billet fourni devra être identifié avec l'acte d'hypothèque accordé par la Compagnie du Levee Cotton Press en faveur de la dite Banque des Citoyens de la Louisiane, passé le 15 mars 1849, pardevant Charles Roudousquié, ci-devant notaire en cette ville, et les actes de vente du shérif en cette affaire.

2° Et pour la balance du prix d'adjudication l'acquéreur fournira son bond avec caution bonne et solvable, portant dix pour cent d'intérêt par an, de date de la vente et hypothèque spéciale sur ladite propriété jusqu'à paiement final. Ledit acquéreur aura à déduire de son rachère et à payer comptant le montant des frais d'impression, émolument du shérif, greffiers, etc. Et devant à environ deux cent cinquante piastres et des plus les taxes d'Etat, de paroisse et municipales sur ladite propriété, dont le montant n'est pas encore connu.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
19 janv—26—2. 4fév

Banque des Citoyens de la Louisiane vs.
First German Lutheran Congregation.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No. 4604.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'encan St-Charles, dans la Rotonde de l'hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 4 février 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine lote de terre, ensemble avec les bâtisses, améliorations et dépendances qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent, située dans le faubourg Washington, Troisième District de cette ville, désignée par les numéros 23, 24, 25 et 26, sur un plan dressé par Miles D'Hémécourt, voyer, le 17 janvier 1848, déposé en l'étude de Chas Boudousquié, anciennement notaire en cette ville; les dite lots de terre sont compris dans l'lilet borné par les rues Levée, Indépendance, Cassanave et Congress, ayant les dimensions suivantes, à savoir: Le lot No 23 mesure 31 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue Indépendance, 98 pieds 9 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No 22, et 98 pieds 9 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No 24. Le lot No 24 mesure 31 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue Indépendance, sur 98 pieds 9 pouces et 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, le tout au pied américain.

2° Un certain terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, de même que tous les droits, passages, avantages y appartenant, situé dans le troisième district de cette ville, dans le carré d'lilet borné par les rues Levée, Congress, Cassanave et Indépendance, désigné par le No 21 sur un plan dressé par J. A. D'Hémécourt, voyer, en date du 17 janvier 1848, déposé au bureau de Chas Boudousquié, alors notaire en cette ville, mesurant 31 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue Congress, sur 98 pieds 9 pouces et 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Ensemble avec 60 actions, maintenant réduites à 55, des actions hypothécaires de la Banque des Citoyens de la Louisiane, attachées aux termes décrits au premier lieu; et aussi 13 actions, maintenant réduites à 12, des actions hypothécaires de la banque des Citoyens de la Louisiane attachées au terrain décrit en second lieu.

Ainsi les mêmes propriétés acquises ici par les défendeurs par achat de Louise Hakenice veuve de Frédérik Arnst, comme il appert par actes enregistrés, à savoir:

La propriété premièrement décrite dans l'acte passé pardevant Eug. C. Gottschalk, notaire, en date du 9 mai 1870. Et la propriété décrite en second lieu dans l'acte passé pardevant feu Selim Magner, notaire, en date du 11 août 1870.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—Cette crise étant la seconde et dernière, ladite propriété sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix qui en sera offert, à douze mois de crédit: l'acquéreur souscrira un billet de quatre cent cinq dollars, payable le 1er mai 1882, ou renouvelable selon la charte de la Banque des Citoyens de la Louisiane. L'acquéreur reconnaîtra toutes les obligations et responsabilités d'un actionnaire de la dite Banque des Citoyens de la Louisiane et le billet fourni devra être identifié avec l'acte d'hypothèque accordé par la Compagnie du Levee Cotton Press en faveur de la dite Banque des Citoyens de la Louisiane, passé le 15 mars 1849, pardevant Charles Roudousquié, ci-devant notaire en cette ville, et les actes de vente du shérif en cette affaire.

2° Et pour la balance du prix d'adjudication l'acquéreur fournira son bond avec caution bonne et solvable, portant dix pour cent d'intérêt par an, de date de la vente et hypothèque spéciale sur ladite propriété jusqu'à paiement final. Ledit acquéreur aura à déduire de son rachère et à payer comptant le montant des frais d'impression, émolument du shérif, greffiers, etc. Et devant à environ deux cent cinquante piastres et des plus les taxes d'Etat, de paroisse et municipales sur ladite propriété, dont le montant n'est pas encore connu.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
19 janv—26—2. 4fév

Jacob Schmelzer vs Mary Anna Bucher.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 4634.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan St-Charles, dans la Rotonde de l'hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 4 février 18-2, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les droits, titres, intérêts de la défaderesse dans la moitié indivise d'un lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, étant une subdivision du lot numéro trente-cinq (35) situé dans le nouveau faubourg Marigny, Troisième District de cette ville, et formant l'encoignure des rues White et Prosper, dans l'lilet borné par les rues Nouvelle-Orléans, Clairborne et Prosper et l'avenue St Bernard maintenant White; le dit lot de terre mesure au pied français vingt-cinq pieds de face à la rue White, vingt-neuf pieds sur la ligne du fond, quatre vingt-neuf pieds sept pouces et six lignes de face à la rue Prosper et quatre-vingt-dix pieds et un demi pouce sur la ligne opposée qui la divise du lot deux cents (200) de l'ancien numéro trente cinq s'étendant de la rue White à la rue Nouvelle-Orléans, conformément à un plan dressé par L. Bringier, en date du 2 avril 1822, déposé en l'étude de Hughes Peloscian, anciennement notaire en cette ville.

Ainsi la même propriété acquise par la défaderesse dans cette affaire par achat de Félix l'Ichon par acte passé pardevant Octave L. Kernion, notaire en cette ville, le 15 août 1873.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
2 janv—3 10 17 24 31 fév 4

Vincent Nicaise vs. A. P. Dumas.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 3560. En vertu d'un writ de feri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le premier district de cette ville, SAMEDI, le 11 février 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Toutes certaines lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes, avantages et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'lilet numéro six cent quatre-vingt quatre, borné par les rues Canal, Clark et Gasquet et l'Avenue Hagan, désignés par les numéros un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, vingt, vingt-trois, vingt-quatre, vingt-cinq et vingt-six, sur un plan dressé par Charles Gilbert, ancien notaire, en cette ville, mesurant 31 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue Canal, sur 98 pieds 9 pouces et 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Ensemble avec 60 actions, maintenant réduites à 55, des actions hypothécaires de la Banque des Citoyens de la Louisiane, attachées aux termes décrits au premier lieu; et aussi 13 actions, maintenant réduites à 12, des actions hypothécaires de la banque des Citoyens de la Louisiane attachées au terrain décrit en second lieu.

Ainsi les mêmes propriétés acquises ici par les défendeurs par achat de Louise Hakenice veuve de Frédérik Arnst, comme il appert par actes enregistrés, à savoir:

La propriété premièrement décrite dans l'acte passé pardevant Eug. C. Gottschalk, notaire, en date du 9 mai 1870. Et la propriété décrite en second lieu dans l'acte passé pardevant feu Selim Magner, notaire, en date du 11 août 1870.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—Cette crise étant la seconde et dernière, ladite propriété sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix qui en sera offert, à douze mois de crédit: l'acquéreur souscrira un billet de quatre cent cinq dollars, payable le 1er mai 1882, ou renouvelable selon la charte de la Banque des Citoyens de la Louisiane. L'acquéreur reconnaîtra toutes les obligations et responsabilités d'un actionnaire de la dite Banque des Citoyens de la Louisiane et le billet fourni devra être identifié avec l'acte d'hypothèque accordé par la Compagnie du Levee Cotton Press en faveur de la dite Banque des Citoyens de la Louisiane, passé le 15 mars 1849, pardevant Charles Roudousquié, ci-devant notaire en cette ville, et les actes de vente du shérif en cette affaire.

2° Et pour la balance du prix d'adjudication l'acquéreur fournira son bond avec caution bonne et solvable, portant dix pour cent d'intérêt par an, de date de la vente et hypothèque spéciale sur ladite propriété jusqu'à paiement final. Ledit acquéreur aura à déduire de son rachère et à payer comptant le montant des frais d'impression, émolument du shérif, greffiers, etc. Et devant à environ deux cent cinquante piastres et des plus les taxes d'Etat, de paroisse et municipales sur ladite propriété, dont le montant n'est pas encore connu.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
11 janv—11,18,25—1,8,11 fév

Banque des Citoyens de la Louisiane vs. Emma Sauvinet Brothers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 657.—En vertu d'un writ de feri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'encan St Charles, dans la Rotonde de l'hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 7 février 1882, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Une modeste indivise d'une certaine portion de terre gisant sur et formant une partie de la batture faisant face au faubourg Bayou, Premier District de cette ville, dans l'lilet compris entre l'ancien Fremé, Robin et Rice et le fleuve Mississippi, ensemble avec tous les droits, titres, actions et dépendances, ladite portion de terre ayant cent quarante quatre pieds de face à la rue Front, cependant réduite et fixée à la contenance de la dite portion de terre ci-avant et ayant cent-vingt-huit pieds sur le fleuve Mississippi.

Ainsi acquis et livré par ff. de 733, 24 juin 1870.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
4 jan—4,11,18,25 fév

Michael & Rammelsburg Furniture Co. vs Sampson Brothers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 657.—En vertu d'un writ de feri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'encan St Charles, dans la Rotonde de l'hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 7 février 1882, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Une modeste indivise d'une certaine portion de terre gisant sur et formant une partie de la batture faisant face au faubourg Bayou, Premier District de cette ville, dans l'lilet compris entre l'ancien Fremé, Robin et Rice et le fleuve Mississippi, ensemble avec tous les droits, titres, actions et dépendances, ladite portion de terre ayant cent quarante quatre pieds de face à la rue Front, cependant réduite et fixée à la contenance de la dite portion de terre ci-avant et ayant cent-vingt-huit pieds sur le fleuve Mississippi.

Ainsi acquis et livré ff. de 733, 24 juin 1870.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
4 jan—4,11,18,25 fév

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIFF

E. H. Fincut vs. J. H. Tujague.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 4504.—En vertu d'un writ de feri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 28 février 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:

1° Une lot de terre, situé dans le Second District de cette ville, dans l'lilet borné par les rues Quartier, Rampart, St. Claude et Chemin du Bayou, mesurant un pied anglais, pieu en moins, soixante-six pieds de face à la rue Quartier, sur une profondeur de trente-cinq pieds sur le côté nord-ouest adjacent à la propriété de Wills et trente-sept pieds quatre pouces sur l'autre ligne en côté sud est adjacent à la propriété de la veuve Billon, d'après un certificat de mesure fait par M. Bourgeret, et annexé à un acte pardevant Théodore Tarrasson, notaire en date du trente mars 1839, de même que les bâtisses et améliorations, etc.

2° Un lot de terre, dans le Second District de cette ville, dans l'lilet borné par les rues Royale, Hôpital, Bourbon et Quartier, mesurant vingt-trois pieds sept pouces et quatre lignes de face à la rue Royale, sur quatre-vingt dix pieds quatre pouces de profondeur. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, privilèges et servitudes qui y sont attachés, tels que décrits dans les dits titres de propriété ci-dessus les propriétés suivantes, de très grande valeur, à savoir:

1. CETTE PROPRIÉTÉ DE COMMERCE, bien située et connue comme le MEMPHIS COTTON PRESS, située dans le Premier District de cette ville, dans l'lilet borné par les rues Tchoupitoulas, la Nouvelle-Levée, Race et Orange, lequel lot est désigné par le No 40, et mesurant environ par les lots Nos 8 et 9, et 11 à 24 inclusivement, d'après un plan de J. A. D'Hémécourt, voyer, en date du 10 octobre 1879, d'après lequel plan le dit lot mesure à son pied comme suit:

Les lots Nos 11 à 20 inclusivement, mesurant une façade totale de 1 pouce 6 lignes de face de 9 pouces et 4 lignes, sur une profondeur de 120 pieds 11 pouces et 5 lignes à la rue Race et variant vers la rue Orange avec une profondeur de 154 pieds 10 pouces et 5 lignes.

Les lots 21 & 24 inclusivement, font tous face à la rue Orange, ayant une façade totale de 90 pieds 1 pouce et 2 lignes, sur une profondeur variant de 159 pieds 5 pouces à 168 pieds 1 pouce vers la rue Ville-Levée et de largeur différente dans le fond.

Les lots Nos 8 et 9 ont chacun une façade de 25 pieds à la rue Race, sur une profondeur variant de 159 pieds 5 pouces à 167 pieds. Le tout plus amplement démontré par un plan du dit J. A. D'Hémécourt comme il est dit ci-dessus.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et servitudes qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelques sorte.

Les améliorations comprennent de vastes ventes en briques couvertes en ardoises, avec différentes cloisons et arrangés spécialement pour la mise en sécurité de coton. Le cour est spécialement grandes et coquettes. Sa proximité du fleuve où sont mouillés les navires à plus forts tonnages, des water-works et des rues les mieux pavées, sont des avantages particuliers à cette propriété.

Sa situation et ses améliorations en font une propriété également propre à l'établissement d'une manufacture ou d'un commerce quelconque.

2. CINQUANTE-SEPT TERRAINS DE CHOIX sur lesquels on peut bâtir, dont quelques uns sont particulièrement améliorés et sont bien décrits:

1. Vingt terrains dans l'lilet compris entre les rues Peters, Delorode, Andry et Fiood, et désignés par les Nos 1 à 20 inclusivement.

2. Seize terrains dans l'lilet compris entre les rues Delarondé, Chartres, Andry et Fiood, et désignés par les Nos 1 à 16 inclusivement.

3. Dix sept terrains dans l'lilet compris entre les rues Chartres, Bayou, Andry et Fiood, et désignés par les Nos 1 à 17 inclusivement.

4. Quatre terrains dans l'lilet compris entre les rues Royale, Andry, Fiood et le Dauphine et désignés par les Nos 1 à 4 inclusivement.

Dimensions d'après un plan de A. De Armas, sous-voyer de la ville en date du 1 mai 1881, à la Nille-Orléans, lar lequel voir les dimensions détaillées.

Ces lots ont des plus pittoresques et des plus mines.

Le montéi indivise de l'intérêt dans la MAISON DE RÉSIDENCE EN BRIQUES A DEUX étages, désignée par le No 151 de la rue Delord, dans l'lilet compris entre les rues Delord, St-Jean-Baptiste, Chartres et Magazine. Le terrain mesure 25 pieds de face à la rue Delord, sur une profondeur de 149 pieds, entre lignes parallèles, et ayant l'usage en commun du dit allée d'environ 12 pieds de large. Elle est à proximité du centre des affaires, à un lieu de la Place Tivoli, maintenant la "Les Mamelles Park" désirable pour y construire une maison de résidence soit comme placement.

TERMES ET CONDITIONS. Du tiers en plus comptant et le balance en deux ans, avec crédit du 1 au crédit du 1 au et deux ans pour billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant intérêt par an de date de la vente jusqu'à parfait paiement, 5 pc honoraires d'avocat en cas de procès judiciaire par an de la date de la vente jusqu'à parfait paiement, 5 pc honoraires d'avocat en cas de procès judiciaire par an de la date de la vente jusqu'à parfait paiement. Les frais de transfert et de l'hypothèque spéciale, et toutes les taxes usuelles de sécurité, l'acquéreur assumera en sus de son adjudication le paiement de toutes les taxes d'Etat et de paroisse de 1882, et fera un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant W. J. Castell, notaire.

4 jan—4, 7, 14, 21, 28—8v 4.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

JE certifie, par le présent avis, que le onzième jour du mois de novembre 1881, un jugement a été rendu en cette Cour, dans l'affaire portant le titre ci-dessus, dans le langage et avec les chiffres suivants, à savoir:

Argelina Raison, épouse etc.,
vs. } No 4209
Augustus F. Hickman, son époux.

Sur motion de J. A. Seghers, avocat de la demanderesse en cette affaire et en fournissant des preuves suffisantes à l'appui de la pétition de la dite demanderesse, Dit, et des témoignages étant favorables à ...

Il est ordonné, ... et décrété que le défaut enregistré ... le 8 novembre 1881, ... est maintenant ... et rendu final; et, conséquemment, ... jugement en faveur de la demanderesse, Argelina Raison et contre le défendeur ... Hickman, son époux, pour la somme ... cent quatre-vingt-quatorze ... 66 dollars ... capital légal comme suit: sur $100 ... 1874, sur $143 du 29 février ... $151 66 du 29 juillet 1876, le tout ... intérêt et dépens.

Il ... outre, décrété qu'il y a jugement contre ... conformément ordonnant une séparation de biens entre les parties ci-dessus nommées, procédé ... selon la loi, à partir du 24 octobre 1881, et de plus ordonnant une dissolution de la communauté de gains et d'acquêts existant auparavant entre eux et autorisant la dite demanderesse à administrer et jouir séparément de ses propres affaires et biens, et lui accordant pour l'exécution de ses demandes d'argent le privilège donné par la loi aux femmes mariées, sur la propriété de leurs époux.

Jugement rendu le 11 novembre 1881.

Jugement signé le 16 novembre 1881.

[Signé:] A. L. TISSOT.

En foi de quoi, j'ai apposé ma signature et le sceau de ma cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 16me jour de novembre de l'année de Notre Seigneur mil-huit-cent-quatre-vingt-un.

H. MESSONNIER,
Sous-Greffier.

26 jan—31, 4 fév

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Max Herrmann.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 4097. Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons s'ils en ont, pour lesquelles le compte présenté par P. S. Wills, administrateur de cette succession, ne serait pas approvvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

28 janv—28—1,5fév.

Succession de Florentine Black.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 4072—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons s'ils en ont, pour lesquelles le compte présenté par E. Willis, administrateur de cette succession, ne serait pas approvvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

28 janv—28—1,5fév.

L. M. Rumsey & Co. vs. H. C. Porter et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 4631.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan St-Charles, dans la Rotonde de l'hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 4 février 18-2, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les droits, titres, intérêts de la défaderesse dans la moitié indivise d'un lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, étant une subdivision du lot numéro trente-cinq (35) situé dans le nouveau faubourg Marigny, Troisième District de cette ville, et formant l'encoignure des rues White et Prosper, dans l'lilet borné par les rues Nouvelle-Orléans, Clairborne et Prosper et l'avenue St Bernard maintenant White; le dit lot de terre mesure au pied français vingt-cinq pieds de face à la rue White, vingt-neuf pieds sur la ligne du fond, quatre vingt-neuf pieds sept pouces et six lignes de face à la rue Prosper et quatre-vingt-dix pieds et un demi pouce sur la ligne opposée qui la divise du lot deux cents (200) de l'ancien numéro trente cinq s'étendant de la rue White à la rue Nouvelle-Orléans, conformément à un plan dressé par L. Bringier, en date du 2 avril 1822, déposé en l'étude de Hughes Peloscian, anciennement notaire en cette ville.

Ainsi la même propriété acquise par la défaderesse dans cette affaire par achat de Félix l'Ichon par acte passé pardevant Octave L. Kernion, notaire en cette ville, le 15 août 1873.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
2 janv—3 10 17 24 31 fév 4

Vincent Nicaise vs. A. P. Dumas.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 3560. En vertu d'un writ de feri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le premier district de cette ville, SAMEDI, le 11 février 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Toutes certaines lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes, avantages et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'lilet numéro six cent quatre-vingt quatre, borné par les rues Canal, Clark et Gasquet et l'Avenue Hagan, désignés par les numéros un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, vingt, vingt-trois, vingt-quatre, vingt-cinq et vingt-six, sur un plan dressé par Charles Gilbert, ancien notaire, en cette ville, mesurant 31 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue Canal, sur 98 pieds 9 pouces et 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Ensemble avec 60 actions, maintenant réduites à 55, des actions hypothécaires de la Banque des Citoyens de la Louisiane, attachées aux termes décrits au premier lieu; et aussi 13 actions, maintenant réduites à 12, des actions hypothécaires de la banque des Citoyens de la Louisiane attachées au terrain décrit en second lieu.

Ainsi les mêmes propriétés acquises ici par les défendeurs par achat de Louise Hakenice veuve de Frédérik Arnst, comme il appert par actes enregistrés, à savoir:

La propriété premièrement décrite dans l'acte passé pardevant Eug. C. Gottschalk, notaire, en date du 9 mai 1870. Et la propriété décrite en second lieu dans l'acte passé pardevant feu Selim Magner, notaire, en date du 11 août 1870.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—Cette crise étant la seconde et dernière, ladite propriété sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix qui en sera offert, à douze mois de crédit: l'acquéreur souscrira un billet de quatre cent cinq dollars, payable le 1er mai 1882, ou renouvelable selon la charte de la Banque des Citoyens de la Louisiane. L'acquéreur reconnaîtra toutes les obligations et responsabilités d'un actionnaire de la dite Banque des Citoyens de la Louisiane et le billet fourni devra être identifié avec l'acte d'hypothèque accordé par la Compagnie du Levee Cotton Press en faveur de la dite Banque des Citoyens de la Louisiane, passé le 15 mars 1849, pardevant Charles Roudousquié, ci-devant notaire en cette ville, et les actes de vente du shérif en cette affaire.

2° Et pour la balance du prix d'adjudication l'acquéreur fournira son bond avec caution bonne et solvable, portant dix pour cent d'intérêt par an, de date de la vente et hypothèque spéciale sur ladite propriété jusqu'à paiement final. Ledit acquéreur aura à déduire de son rachère et à payer comptant le montant des frais d'impression, émolument du shérif, greffiers, etc. Et devant à environ deux cent cinquante piastres et des plus les taxes d'Etat, de paroisse et municipales sur ladite propriété, dont le montant n'est pas encore connu.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
11 janv—11,18,25—1,8,11 fév

Michael & Rammelsburg Furniture Co. vs Sampson Brothers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 657.—En vertu d'un writ de feri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'encan St Charles, dans la Rotonde de l'hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 7 février 1882, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Une modeste indivise d'une certaine portion de terre gisant sur et formant une partie de la batture faisant face au faubourg Bayou, Premier District de cette ville, dans l'lilet compris entre l'ancien Fremé, Robin et Rice et le fleuve Mississippi, ensemble avec tous les droits, titres, actions et dépendances, ladite portion de terre ayant cent quarante quatre pieds de face à la rue Front, cependant réduite et fixée à la contenance de la dite portion de terre ci-avant et ayant cent-vingt-huit pieds sur le fleuve